

## Appel à Projets « Recherches autour de l'éducation et la formation » 2023

L'INSPE de l'académie de Versailles lance un appel à projets à l'attention des formateurs.trices et des laboratoires des établissements de CY Cergy Paris université, université Evry Val-d'Essonne, Université Paris Nanterre, Université Paris-Saclay, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de l'INSHEA pour favoriser les recherches **autour de l'éducation et la formation, en lien avec les territoires de l'académie**. La recherche est un élément **déterminant** pour appréhender l'évolution des **contextes** de scolarisation, identifier et valoriser des **processus**, des **méthodes** et des **dispositifs** favorables aux **apprentissage**s, appréhender l'évolution des **professionnalités** scolaires et éducatives, interroger les **ressources** comme les **tensions** contemporaines avec lesquelles les institutions éducatives et les professionnels doivent composer.

*Cet AO est doté d'un budget total de 50 000 € pour 2023.*

### **Objectifs**

Cet appel à projets vise à :

- **renforcer** la capacité des chercheuses et des chercheurs à déployer **des activités scientifiques** de premier plan ;
- **favoriser** les dynamiques **collaboratives** au sein des laboratoires adossés aux établissements partenaires de l'INSPE ;
- **valoriser** les dynamiques scientifiques et un travail de terrain sur le **territoire** de l'Académie de Versailles autour des questions d'éducation et de formation ;
- **faciliter** l'accès à des **ressources** indispensables au développement de l'activité scientifique ;

### **Périmètre**

Cet appel à projets est ouvert à **toutes les disciplines et les objets**, en lien avec des **questions éducatives et scolaires**. Il ne privilégie pas d'approches en particulier, et étudie les demandes, quels que soient les champs couverts.

Les projets seront **partenariaux** (inter-établissements, inter-équipes/laboratoires) et impliqueront à **minima deux des laboratoires** parmi ceux des six établissements partenaires. La Commission Recherche peut aider aux rapprochements des laboratoires durant la période de réponse à l'appel, et des partenariats inter-établissements seront appréciés.

Les projets pourront soit visés **la mise en place de recherche ad hoc**, soit abonder une dynamique scientifique plus large pour soutenir le développement de projets de recherches visant **des financements externes** (FSE, ANR, ESF...).

Chaque projet de recherche, validé par les directeurs ou directrices d'unités concernées, sera **porté par un/des chercheurs ou enseignants-chercheurs** des unités de recherche sous tutelle de l'un des six établissements partenaires.

*Dans le cadre du budget maximum proposé, ne sont éligibles que des dépenses de fonctionnement (petit matériel - hors équipement informatique de plus de 800€ HT selon les règles comptables de l'INSPE, frais de mission et de publication, frais d'organisation d'évènements scientifiques) et de personnels dans le cas de rémunération de stages de recherche.*

